Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902431-20251210-202512102-DE

FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES
EN EXERCICE.....: 09
PRESENTS .....: 07
PROCURATIONS.....: 01
ABSENTS EXCUSES .....: 01
ABSENTS NON EXCUSES .....: 00

LA CONVOCATION :
Le 3 décembre 2025
Affiché le 4 décembre 2025
DATE DE PUBLICATION :
12 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-COULITZ

Séance du : 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÜN, Maire.

Présents : Gilles SALAÜN, Régis FLOC'H, Isabelle HUAULT, Dominique TOSTEN, Anne-Françoise GOULARD, Fabienne BERTHOU, Catherine LE REST.

Absent excuse : Jean-Yves HÉLIÈS qui a donnée procuration à Régis FLOC'H, Fabien BRÉLIVET.

Participe : Claire BOYER, secrétaire général de mairie

Dominique TOSTEN a été nommé secrétaire.

DELIBERATION 20251210-02
FRAIS DE SCOLARITE ECOLES PRIVEES - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Maire informe l'assemblée que selon la délibération du 30 janvier 2025, de la commune de Châteaulin, le coût moyen annuel d'un élève de l'enseignement public est de :

- 2 404.61 € pour un élève de maternelle
- 618.22 € pour un élève en école élémentaire.

Ce montant est celui qui est retenu pour le versement de la participation de la commune de Châteaulin au contrat d'association avec les écoles d'enseignement privé de Châteaulin.

Cependant, la commune peut se baser sur la note départementale de l'académie de Rennes, direction du Finistère DIV1-OF n°24-25024, où le coût moyen départemental d'un élève à la rentrée scolaire 2025 est fixée comme suit :

- 1 873.14 € pour un élève de maternelle
- 623.54 € pour un élève en école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

1. que les sommes retenues pour le versement de la participation aux élèves domiciliés sur la commune de SAINT-COULITZ et qui sont scolarisés dans les écoles d'enseignement privé de Châteaulin pour l'année scolaire 2025-2026 sont :
   - 1 873.14 € pour un élève de maternelle
   - 623.54 € pour un élève en école élémentaire.
2. Le montant selon le type d'élève / 3 x le nombre d'élèves par trimestre.
3. Le nombre d'élève sera fourni par les écoles pour chaque trimestre.
4. En cas de garde alternée, et que l'un des parents a sa résidence principale dans une autre commune que Saint-Coulitz, la participation sera divisée par deux.

Le Maire,
Gilles SALAÜN



La secrétaire de séance,
Dominique TOSTEN